

PROGRAMME DE FORMATION

L'évaluation de la souffrance psychique de l'enfant de 3 à 11 ans

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

4.00 jour(s)
28:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif travaillant auprès d'enfants en souffrance psychique ou en pédo-psychiatrie et confronté à l'évaluation psychologique de l'enfant.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

Objectifs de la formation

Définir les bases du développement psychoaffectif de l'enfant.

Identifier les symptômes de la souffrance psychique chez l'enfant.

Utiliser ses connaissances en symptomatologie de l'enfant pour repérer et aider les enfants en souffrance.

Programme

- Brève histoire de la psychologie de l'enfant.
- Le développement psychoaffectif de l'enfant.
- Différences entre le normal et le pathologique.
- Les symptômes de souffrance psychique :
 - Troubles à expression somatique.
 - Langage et troubles de la communication.
 - Conduites motrices et troubles du comportement.
 - Emotions et dépression.
 - Fonctions intellectuelles et difficultés scolaires.
- Les troubles de la personnalité.
- Comment et pourquoi observer un enfant : entretiens, jeux, dessins, médiations, tests et épreuves de personnalité.
- Comment travailler en équipe pour collaborer et mutualiser les compétences de chaque professionnel dans l'intérêt de l'enfant.

"

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Mises en situation. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.

